YERRES

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/RD/AM

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 20 juillet 2017 et de la publication le 20 juillet 2017
Le Maire

ARRÊTÉ N°2017/283
(SERIE A)

OBJET : Arrêté municipal relatif à l'ouverture suite à la rénovation et à l'extension de la crèche « La Dorlotte » sise 17, rue de Mendig - 91330 YERRES.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, les articles L 2212-2,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment, les articles R 123-27, R 123-28, R 123-49 et R 123-52,

VU l'attestation, ci jointe en date du 4 juillet 2017, établie par Monsieur LECUYER, exploitant, concernant la mise en conformité de la crèche « La Dorlotte », établissement recevant du public classé dans le type R en 5ème catégorie sise 17 rue de Mendig à Yerres,

VU le procès-verbal d'autorisation des travaux, ci-joint en date du 11 janvier 2017, présentée par « Immo Service Plus », représenté par Monsieur ARNOULD concernant la rénovation et l'extension de la crèche « La Dorlotte » sise 17 rue de Mendig à Yerres,

CONSIDERANT que ces documents sont conformes aux prescriptions réglementaires,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : La crèche « La Dorlotte » sise 17, rue de Mendig à Yerres sera ouverte au public à partir du 4 septembre 2017,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170713-2017-283-AR
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera notifié aux exploitants soit par la voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne au titre du contrôle de légalité,

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire de la Police Nationale de la Commune de Montgeron, Monsieur le Directeur de la Police Municipale de la commune de Yerres, Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Brunoy Val d'Yerres, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerres, le 13 juillet 2017

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 ESSONNE

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres
Val de Seine